

JEUDI 2 JUIN 2016

Code pénal: Réforme au goût d'inachevé
 Voir Analyse pages 3 à 6

L'ECONOMISTE



Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001 version 2008 par BUREAU VERITAS MAROC

LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

AMO

SAVOIR d'où l'on vient pour comprendre où l'on va... Il faut prendre parfois le temps de méditer certaines maximes. L'assurance maladie obligatoire, qui fête ses 10 ans, offre un bel exemple de fabrication de sens. Il n'est pas inutile de reprendre ce pan de l'histoire alors que s'enlisent d'interminables discussions sur un autre dossier de couverture sociale stratégique, les retraites.

D'abord le contexte. Fin des années 90, l'assurance maladie est un quasi-privilège pour les salariés et un filon pour ceux qui les couvrent, les assureurs privés qui s'en servent en produit d'appel pour d'autres contrats à la sinistralité intéressante en invalidité et/ou décès. Lorsqu'il arrive au gouvernement, Abderrahmane Youssoufi prend ce chantier à bras-le-corps et fait vœu d'en démocratiser l'accès et en faire l'une des plus belles réalisations de la gauche au pouvoir. Pour la petite histoire, L'Economiste qui avait analysé de près les rebondissements de cette réforme, aura inventé l'acronyme «AMO»: en toute honnêteté, derrière cette curiosité sémantique, nous avons en réalité procédé surtout par commodité de mise en page pour trouver un titre court!

Au début des années 2000, la mobilisation politique débouche sur une loi cadre. Le montage financier n'allait être négocié qu'en seconde étape. Le patronat et les syndicats se résolvent finalement à en accepter les modalités. Le travail avait été préparé avant sur un terrain pourtant miné avec, pour toile de fond, une bataille idéologique entre les pour portés par Abdeljalil Gref-Alami, conseiller à la CNSS et défenseur de la réforme, et les contre représentés par la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance présidée alors par Hamza Kettani. La sagesse a finalement primé. En l'espace de 10 ans, le régime a permis à 5,2 millions de personnes de s'assurer tout en évitant le tsunami financier tant redouté pour les systèmes de couverture médicale. Finalement l'AMO en valait la peine (voir en page 12). □

Mohamed BENABID

Croissance

BAM ne peut faire de miracles

- Un mémorandum bientôt au chef du gouvernement
- Délais de paiement: L'urgence absolue à traiter
- Le wali de Bank Al-Maghrib devant l'APSF

Voir page 2

Samir: Sauvetage compliqué

TRÈS attendue, la Cour d'appel de commerce de Casablanca s'est prononcée mercredi 1er juin sur le sort de la Samir. Elle confirme la liquidation judiciaire du raffineur. Procédure à laquelle il est soumis depuis le 21 mars 2016. Le juge n'a pas donné finalement suite au redressement judiciaire réclamé à la fois par le management de la compagnie pétrolière et le parquet. Et même

si les créanciers, à l'unanimité presque, ne se sont pas opposés au redressement. La décision de la cour tombe alors que le délai accordé au plan de continuation arrive à terme le 21 juin 2016. La Samir n'a pourtant toujours pas repris son activité. De quoi renforcer encore plus les craintes des salariés et les doutes des créanciers sur un éventuel sauvetage. □

Voir page 8

■ AMO: Une montée en douce sur 10 ans
 Voir page 12

■ Le sloughi: Chronique d'une disparition annoncée
 Voir page 27

■ Surveiller ses salariés: Jusqu'où l'employeur peut aller
 Voir pages 22 & 23

Votre courrier pages 20 & 21



PERDUS ?

RETROUVEZ CES PRODUITS
 LE 8 JUIN PRÈS DE CHEZ VOUS

